

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

<b>1.1 Renseignements généraux</b>	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	<b>Modification n°1 du PLU de la commune de Savigneux.</b>

<b>1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :</b>	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concernée : modification du PLU
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concernée : modification du PLU

## 2. Coordonnées

<b>2.1 Identification de la personne publique responsable</b>	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de Savigneux Monsieur Gilles GARNIER, Maire
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie Rue de l'église - 01 480 SAVIGNEUX Téléphone : 04 74 00 70 84 E-mail : <a href="mailto:accueil@mairiesavigneux.fr">accueil@mairiesavigneux.fr</a>
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Non

*Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours  
Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours*

SCoT « Val Saône Dombes » qui a été approuvé en juillet 2006. Il a fait l'objet de plusieurs modifications : une modification approuvée le 10 février 2010 et la seconde approuvée le 28 mars 2013. La révision du SCoT a été prescrite par délibération du 2 Juillet 2014. Le SCoT révisé a été approuvé le 20 février 2020.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?	
Oui	Non

*Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale*

*Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)*

Le PLU actuel a été approuvé le 10 novembre 2016. Depuis son approbation, le PLU n'a fait l'objet d'aucune procédure d'évolution.

**Zonage actuel du PLU**

DEPARTEMENT DE L'AIN  
Commune de : SAVIGNEUX

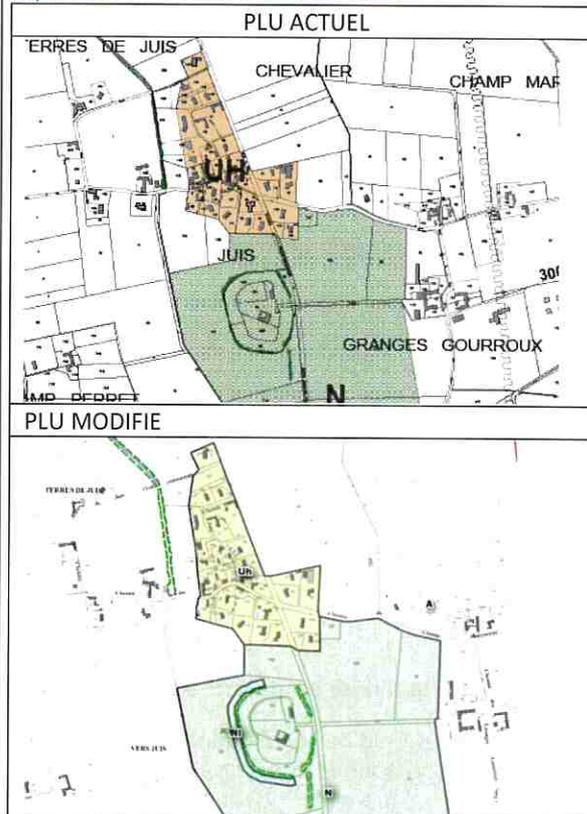
Plan local d'urbanisme  
Révision n°1  
Plan de zonage  
15000 e

3.1

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	La population communale au dernier recensement Insee 2018 est de 1 359 habitants.
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	La commune représente une superficie totale de 1 475 hectares.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Le zonage est très légèrement modifié avec la création d'un secteur de taille et de capacité limitées destiné à de l'accueil touristique. La

### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

superficie de ce STECAL est de 4 914 m<sup>2</sup>.



Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles.

**Annexe à joindre :** document graphique du plan en vigueur ou du projet

Indiquez les données en surface ou en pourcentage

	surface en hectares PLU actuel	surface en hectares PLU modifié	surface en %	
UA	4,10	4,10	0,28%	inchangé
UB1	25,22	25,22	1,71%	inchangé
UB2	2,70	2,70	0,18%	inchangé
UBL	1,16	1,16	0,08%	inchangé
UH	16,24	16,24	1,10%	inchangé
UX	9,48	9,48	0,64%	inchangé
<b>Total zones U</b>	<b>58,90</b>	<b>58,90</b>	<b>3,99%</b>	inchangé
1AUX	5,00	5,00	0,34%	inchangé
<b>Total zones AU</b>	<b>5,00</b>	<b>5,00</b>	<b>0,34%</b>	inchangé
A	1055,79	1055,79	71,58%	inchangé
As	15,70	15,70	1,06%	inchangé
<b>Total zones A</b>	<b>1071,49</b>	<b>1071,49</b>	<b>72,64%</b>	inchangé
N	332,05	331,55	22,48%	-0,5
NL	7,56	8,06	0,55%	+0,5
<b>Total zones N</b>	<b>339,61</b>	<b>339,61</b>	<b>23,02%</b>	inchangé
<b>TOTAL</b>	<b>1475,00</b>	<b>1475,00</b>		

### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

#### LES ORIENTATIONS DU PADD

##### 1. MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

Compte tenu des programmes déjà engagés et du solde lié au quota imposé par le Scot, un objectif démographique pour 2020 de + 62 nouveaux habitants soit un nombre d'habitants à situer entre 1250 et 1300.

### **3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?**

*La modification du PLU ne s'inscrit pas dans cette orientation du PADD en ce qu'elle ne vient pas modifier les objectifs démographiques. Les évolutions envisagées relèvent de la thématique économique et de l'aspect des constructions.*

#### **2. INITIER UNE POLITIQUE DE LOGEMENT DURABLE**

En limitant l'étalement urbain le nouveau document favorisera des formes plus denses et plus économes. La division parcellaire et la récupération d'anciens bâtis agricoles sont des scénarios qui s'affirment nettement depuis plusieurs années déjà.

##### **a. Limiter le nombre de logements**

Il a été convenu de réaliser une prospective au moins jusqu'à 2020. Le quota attribué à la commune par le Scot sera dépassé pour la période 2011/2016... il resterait 16 logements pour aller jusqu'en 2020 soit l'accueil d'environ 18 habitants (pour un taux d'occupation de 2,2).

##### **b. Répartir les logements et diversifier les formes de l'habitat**

Les secteurs de Juis et Fontaine offrent encore un potentiel d'une dizaine d'unités. Un projet de résidence de personnes âgées est envisagé à côté de l'école. Le centre bourg doit être réinvesti (20 % minimum) par utilisation des dents creuses et extension de l'existant. L'individuel pur doit être inférieur à 60 % et le groupé supérieur à 40%. La densité exigée est de 15 logements à l'hectare. En réalité il existe très peu de réserves foncières dans le centre ancien. Les zones classées en U permettent d'accueillir aujourd'hui de nouveaux bâtiments. Estimés en nombre à environ 81 unités :

- Centre bourg et périphérie : au moins 70 unités
- Fontaine : 8 unités

##### **c. Favoriser la mixité sociale et satisfaire les besoins en matière d'habitat**

Un projet d'aménagement au Sud de l'école dans le centre bourg sera étudié afin de répondre à la diversification de l'offre en logement et au développement de l'urbanisation dans le centre.

*Comme dans le cas de la première orientation du PADD, la modification ne s'inscrit pas dans la traduction du PADD en ce qui concerne cette orientation du projet de territoire.*

#### **3. METTRE EN VALEUR LE CENTRE ET FAVORISER SON DEVELOPPEMENT**

Le centre bourg a conservé des services de proximité (épicerie, traiteur, coiffeur, bar-restaurants, école, salle des fêtes). Le projet de déviation, s'il était réalisé, permettrait un réinvestissement plus « piétonnier » du centre bourg. N'étant pas aujourd'hui programmé il est difficile de projeter un aménagement de la rue centrale plus « urbain » et moins « routier ». Néanmoins le projet de barreau sur la zone artisanale permettra de dévier une partie de la circulation de certains poids lourds.

*La modification du PLU implique une évolution de l'orientation d'aménagement et de programmation mise en place sur la zone artisanale. Les évolutions apportées à ce document ne remettent pas en question la déviation envisagée du bourg.*

#### **4. GERER LE PROJET DE DEVIATION**

La question est posée sur le maintien de l'emplacement réservé pour la déviation. En réalité la partie Nord de la déviation qui permettrait de rejoindre la RD44 et la RD904 est la plus pertinente. Elle devra être déplacée plus à l'Ouest pour prévoir l'extension de la zone artisanale. En accord avec le Département l'emplacement réservé pour la déviation a été supprimé mais la faisabilité « technique » n'est pas compromise car les terrains concernés par la voirie de contournement sont inconstructibles.

*Les évolutions envisagées dans le cadre de la modification s'inscrivent dans cette orientation du PADD en respectant le zonage qui a été mis en place pour traduire l'orientation du PADD. Le zonage non constructible concerné par le futur contournement est respecté dans la modification et aucune évolution n'est réalisée.*

#### **5. PRESERVER LE TERRITOIRE AGRICOLE**

Le projet respecte la préconisation qui conclue le diagnostic agricole qui recommande de :

- Limiter l'étalement urbain ;
- Respecter les règles de recul de 100 mètres autour des sièges d'exploitation ;
- Protéger les parcelles stratégiques ;
- Protéger les terrains exploités et les grandes zones agricoles et plus particulièrement le secteur de Montberthoud.

#### **6. PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LES ZONES NATURELLES**



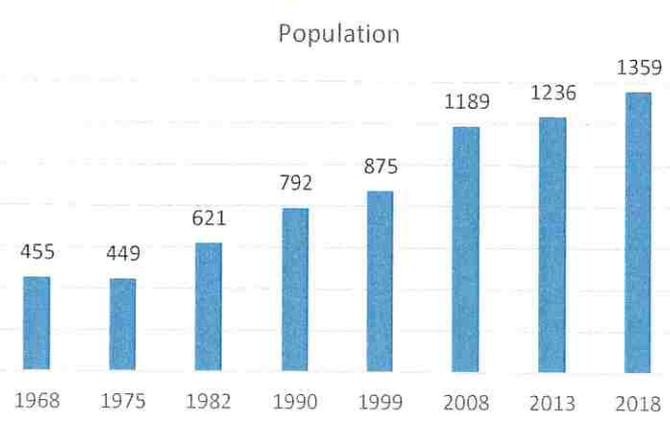
3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.  La modification du PLU implique un avis des personnes publiques associées. Un avis sera notamment sollicité de la part du SCOT, de l'intercommunalité et des services de l'Etat (DDT). L'avis de la CDPENAF sera nécessaire concernant les extensions et annexes en zone agricole et naturelle.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?  La modification fera l'objet d'une enquête publique unique.

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		X	La commune n'est pas située en zone de montagne.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection%20du%20zonage%20«%20Loi%20Littoral%20»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage « Loi Littoral »</a>		X	La commune n'est pas concernée par la Loi Littoral.
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		La commune est concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse. Elle ne fait partie d'aucun SAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Savigneux fait partie de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée. Elle ne fait pas partie d'un Parc Naturel Régional.

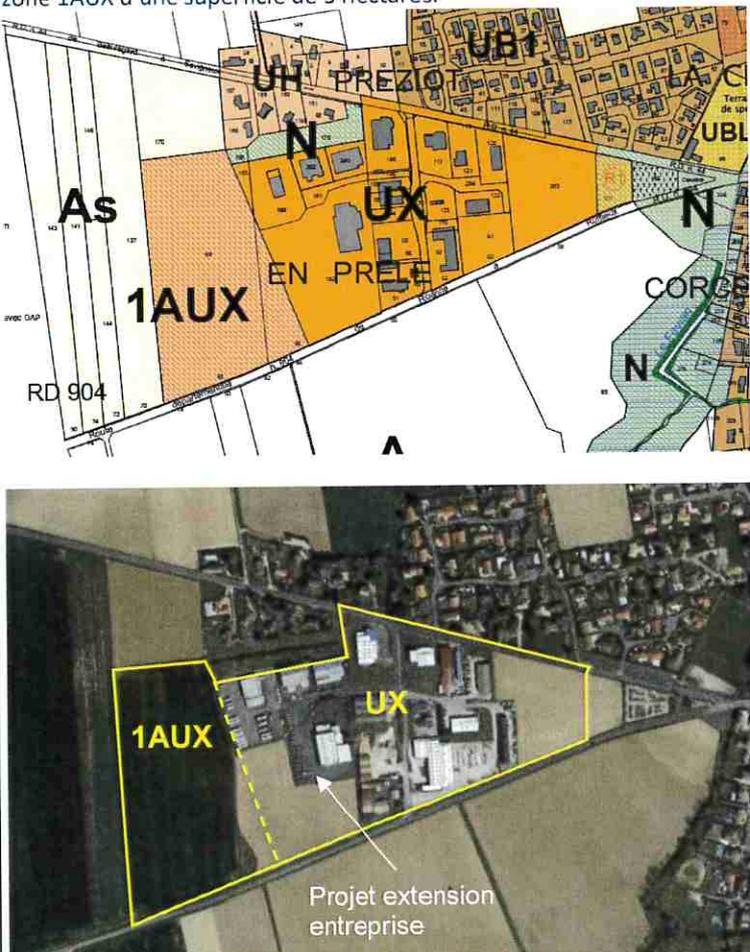
3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <b>Annexe(s) à joindre</b> : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone
---

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>																			
<p>À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de centralité urbaine</li> <li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li> <li>• Commune péri-urbaine éloignée</li> <li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li>• Commune rurale</li> <li>• Autre : ..... (précisez)</li> </ul>																		
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>																			
<p>Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>La commune a connu une croissance régulière depuis les années 1970. Depuis 1999 la population a augmenté de plus de 40%.</p> <p style="text-align: center;">Population</p>  <table border="1"> <caption>Population (1968-2018)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Population</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1968</td> <td>455</td> </tr> <tr> <td>1975</td> <td>449</td> </tr> <tr> <td>1982</td> <td>621</td> </tr> <tr> <td>1990</td> <td>792</td> </tr> <tr> <td>1999</td> <td>875</td> </tr> <tr> <td>2008</td> <td>1189</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>1236</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>1359</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Population	1968	455	1975	449	1982	621	1990	792	1999	875	2008	1189	2013	1236	2018	1359
Année	Population																		
1968	455																		
1975	449																		
1982	621																		
1990	792																		
1999	875																		
2008	1189																		
2013	1236																		
2018	1359																		
<p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?</p> <p>Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?</p>	<p>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</p> <p>La modification du PLU ne modifie pas les capacités d'accueil du PLU. Il s'agit de reprendre l'OAP de la zone 1AUX destinée à l'accueil d'activités économiques.</p> <p>Par ailleurs, la modification va encadrer la possibilité de réaliser des extensions et des annexes pour les habitations localisées en zone agricole ou naturelle.</p> <p>Le règlement sera repris essentiellement sur des rédactions peu claires ainsi que sur l'aspect des clôtures notamment.</p> <p>L'ajout d'un STECAL a pour vocation une petite opération d'accueil touristique et non la création de nouveaux logements.</p>																		
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>Le taux de logements vacants est faible sur la commune : 4,1% de l'ensemble des logements. Cela représente 22 logements au total sur les 548 que comporte la commune.</p>																		
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</p> <p>Le PLU approuvé a été dimensionné sans appliquer de taux de rétention.</p>																		
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?</p>	<p>La procédure de modification ne porte pas sur une ouverture à l'urbanisation.</p>																		
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement ?</p>	<p>Le PLU initial a tenu compte de la densité bâtie demandée par le Scot, soit 15 logements à l'hectare. Cependant la modification du PLU ne fera pas évoluer les capacités d'accueil en termes de logements.</p>																		
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre</p>																			
<p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</li> <li>2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</li> <li>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</li> <li>4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>5. les objectifs de densité</li> <li>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</li> </ol>																			

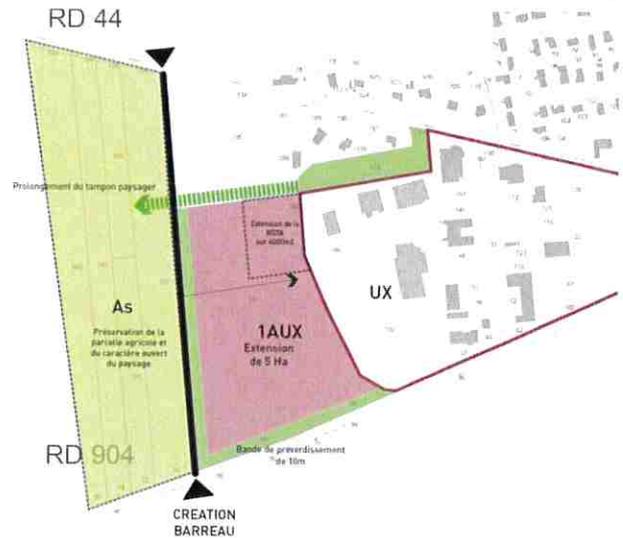
**4.1 Présentation de votre projet**

**4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :**

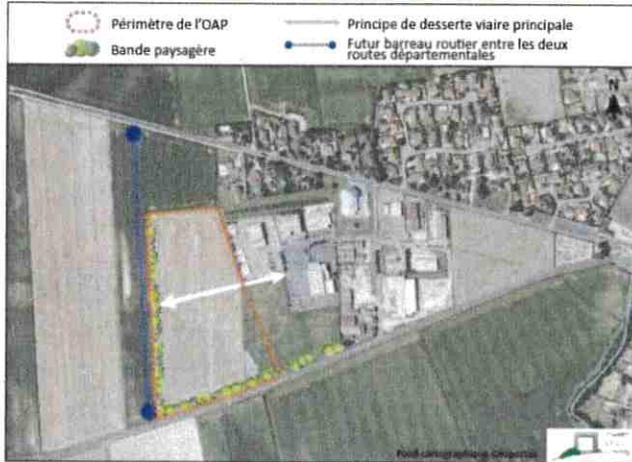
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?</p>	<p>La zone artisanale « En Prêle » est identifiée dans le cadre du Scot Val de Saône Dombes. Il s'agit d'une zone de compétence intercommunale.</p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?</p>	<p>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...) La modification ne porte pas sur la création d'une zone économique mais sur la reprise de l'OAP et du règlement qui concernent les zones à vocation économique déjà existantes dans le PLU.</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>Le zonage du PLU intègre une zone UX destinée à l'accueil d'activités économiques d'une superficie de 9,48 hectares. L'extension prévue par la communauté de communes Dombes Saône Vallée fait l'objet d'une zone 1AUX d'une superficie de 5 hectares.</p> 
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>La zone d'activités de la commune de Savigneux est une zone artisanale (ZA En Prêle) à vocation intercommunale. Elle est gérée par la Communauté de communes Dombes Saône Vallée et accueille 14 entreprises et 160 emplois. La ZA est répartie sur deux zones du PLU : la zone UX et l'extension prévue à partir de 2022 classée en zone à urbaniser opérationnelle 1AUX.</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p>La modification ne porte pas sur une ouverture à l'urbanisation puisque la zone 1AUX est une zone à urbaniser opérationnelle.</p>
<p>Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	

#### 4.1 Présentation de votre projet

Orientation d'aménagement et de programmation de la zone 1AUX du PLU approuvé



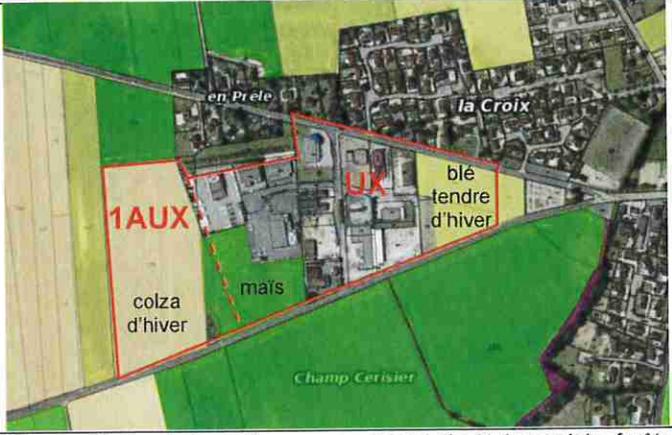
Orientation d'aménagement et de programmation de la zone 1AUX du PLU modifié



#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
<p>Des espaces agricoles ?</p>	<p>X</p>		<p><i>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</i></p> <p><i>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</i></p> <p>Savigneux est une commune sur laquelle l'agriculture est encore importante et bien représentée (70% de la superficie totale de la commune est consacrée à l'agriculture). L'activité agricole est orientée vers la polyculture, et l'élevage tend à laisser sa place à la culture céréalière.</p> <p>Sur les zones UX et 1AUX, trois secteurs sont déclarés à la PAC (chiffres 2019). Ils sont cultivés en céréales. Le secteur planté en maïs est propriété de l'entreprise présente au nord.</p>

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

		
Des espaces boisés ?	X	<p><i>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</i></p> <p>Des espaces boisés classés parsèment la commune. Il s'agit de forêts de protection, représentant 11% de la superficie totale de la commune. Aucune de ces protections n'est réduite ou supprimée dans le cadre de la modification du PLU</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?	X	<p><i>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</i></p> <p>La modification du PLU n'affecte aucune protection mise en place dans le PLU. Elle ne modifie pas le zonage des zones agricoles et naturelles (A et N).</p>
Complétez si nécessaire		

#### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?  <a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		<p><i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i></p> <p>La commune comporte plusieurs zones identifiées au titre de Natura 2000 oiseaux et habitat. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ZICO RA01 « La Dombes »</li> <li>- La zone Natura 2000 (Site d'Importance Communautaire) FR8201635 « la Dombes »</li> </ul>

### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  
*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*

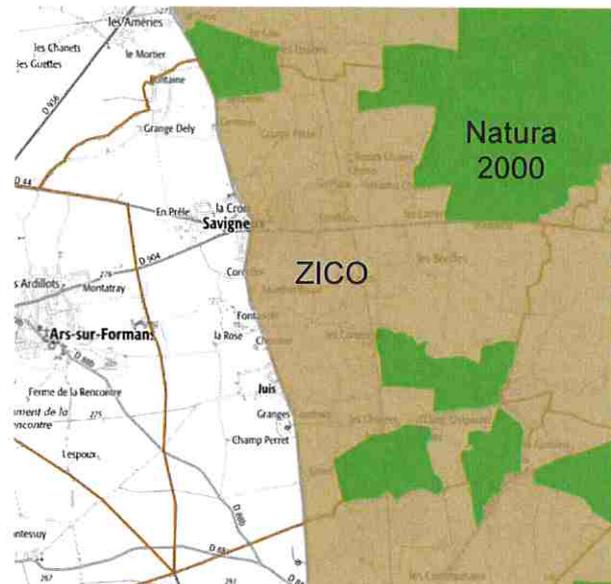
Oui

Non

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et quels sont les enjeux identifiés ?

- La zone Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale) FR8212016 « la Dombes »  
 La Dombes est une zone humide d'importance majeure pour la conservation des oiseaux.  
 Zone humide favorable aux oiseaux d'eau tient à la fois à la diversité des espèces d'intérêt communautaire qui s'y reproduisent, à l'importance des effectifs de ces mêmes espèces, ainsi qu'à l'ampleur des stationnements d'oiseaux d'eau toutes espèces confondues, en migration et en hivernage.  
 La Dombes est également connue pour son intérêt en matière de libellules, avec notamment la présence d'une po-



pulation importante de Leucorrhine à gros thorax, une libellule très rare.  
 La flore des étangs est également d'une grande originalité et compte de nombreuses espèces rares (Plantain d'eau graminé, Etoile d'eau, Elatine verticillée, Elatine à trois étamines, Pilulaire à globules, Limoselle aquatique, Lindernie couchée, Marsillée à quatre feuilles, Cicendie fluette...).

Un parc naturel national ou régional ?

X

La commune n'est pas comprise dans un périmètre de parc naturel.

Une réserve naturelle nationale ?

X

La commune n'est pas comprise dans un périmètre de réserve naturelle.

Un espace naturel sensible ?

X

La commune ne comporte pas d'espace naturel sensible.

Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?  
[http://carto.data.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X

Savigneux est concerné par :

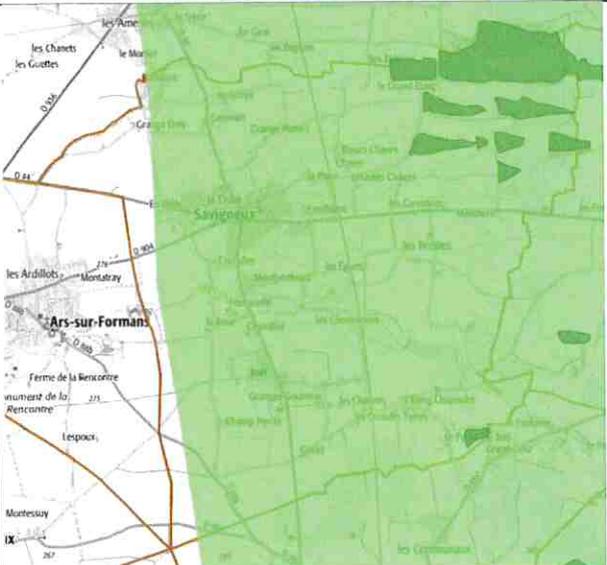
- la ZNIEFF de type I des étangs de Dombes
- la ZNIEFF de type II de la Dombes (N° régional 0109)

Les ZNIEFF sont également localisées dans la Dombes. L'emprise de la ZNIEFF de type II débordé légèrement du périmètre de la ZICO et couvre le bourg de Savigneux.

### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  
*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?*

Oui Non  
 Si oui, le(s)quel(s) ?  
 Et quels sont les enjeux identifiés ?



Le patrimoine biologique exceptionnel des étangs ainsi que de certains marais ou boisements périphériques justifie leur classement intégral en ZNIEFF de type I.

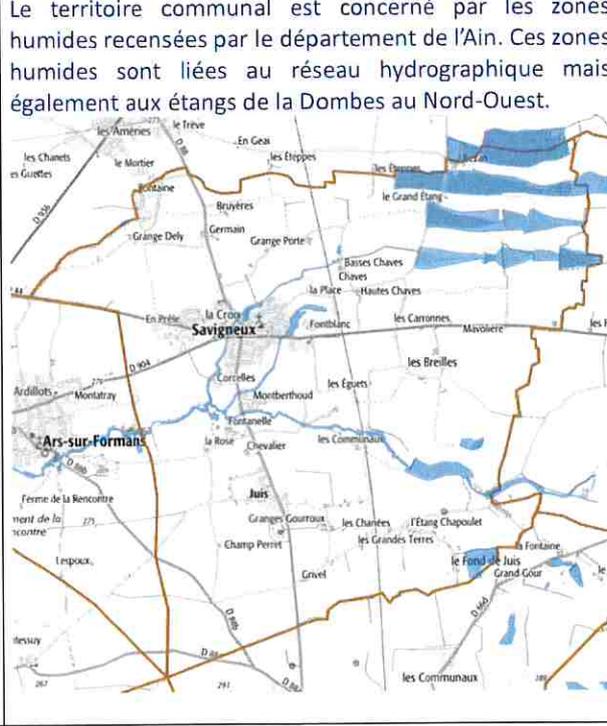
L'enveloppe plus large délimitée par la ZNIEFF de type II traduit quant à elle l'intérêt fonctionnel majeur, dans la conservation du patrimoine biologique de ce remarquable réseau d'étangs, des espaces périphériques agricoles ou forestiers, ainsi que des réseaux hydrauliques parcourant le bassin versant.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?  
[http://carto.data.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

X  
 Aucun arrêté de protection de biotope n'est en place sur le territoire communal.

Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?

X

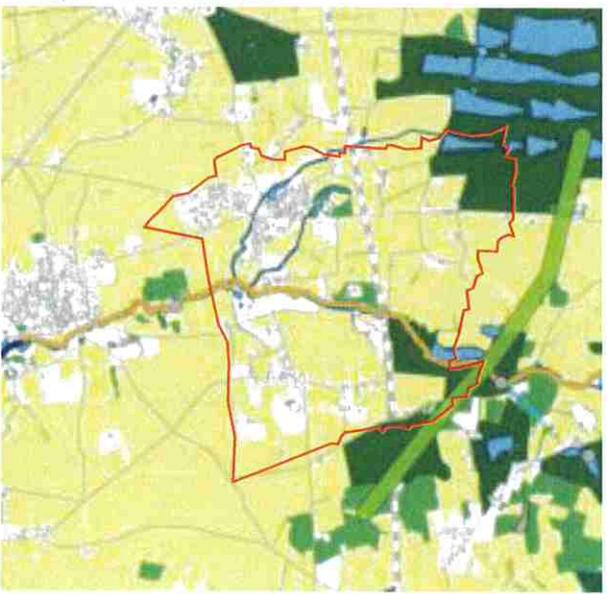


Le territoire communal est concerné par les zones humides recensées par le département de l'Ain. Ces zones humides sont liées au réseau hydrographique mais également aux étangs de la Dombes au Nord-Ouest.

### 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p>La modification du PLU va permettre d'ajouter de petites zones humides correspondant à des mares, mais qui jouent un rôle important en matière de régulation des eaux pluviales.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p><a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a>  <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a>  <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a></p>		X	<p>Aucun cours n'est classé en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.</p>
<p>Complétez si nécessaire</p>			
<p> </p>			

### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCOT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p>Dans le SCOT Val de Saône-Dombes, la commune est concernée par un réservoir de biodiversité à protéger correspondant aux étangs de la Dombes et plus largement à la ZNIEFF de type I.</p> <p>Un corridor terrestre serait à renforcer au Sud des étangs. Un corridor aquatique le long de La Pierre serait lui aussi à renforcer au centre de la commune. Ces protections permettent alors le développement du continuum naturel qui participe au réseau écologique local formé par les forêts, bocages et zones humides.</p> 
---	-----	-----	---

#### 4.4 Continuités écologiques

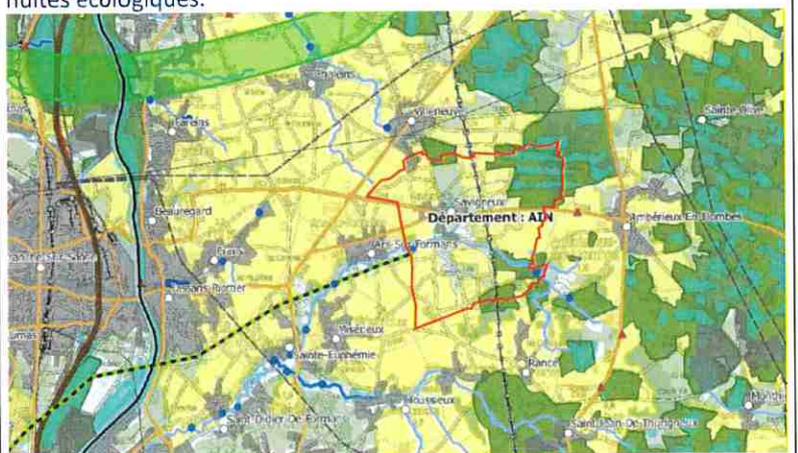
	<p><b>Corridors</b></p> <p><b>Corridors terrestres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4CAF50; margin-right: 5px;"></span> à préserver</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #8BC34A; margin-right: 5px;"></span> à renforcer</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #C8E6C9; margin-right: 5px;"></span> à restaurer</li> </ul> <p><b>Corridors aquatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid #795548; margin-right: 5px;"></span> à préserver</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid #FF9800; margin-right: 5px;"></span> à renforcer</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px dashed #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> à restaurer</li> </ul> <p><b>Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #2E7D32; margin-right: 5px;"></span> Milieux ouverts et forestiers remarquables</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; border: 1px solid #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Zones humides</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid #00796B; margin-right: 5px;"></span> Cours d'eau remarquables</li> </ul> <p><b>Un continuum naturel qui participe au réseau écologique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #4CAF50; margin-right: 5px;"></span> Réseau bocager, milieux ouverts et forestiers fonctionnels</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #42A5F5; margin-right: 5px;"></span> Plans d'eau, lac, étangs</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Réseau hydrographique permanent</li> </ul> <p><b>Des milieux cultivés peu fonctionnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFC107; margin-right: 5px;"></span> Peupleraie</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #FFF176; margin-right: 5px;"></span> Cultures</li> </ul> <p><b>Une fragmentation issue des activités anthropiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Voies routières majeures</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px dashed #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Voies routières secondaires</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px solid #9E9E9E; margin-right: 5px; opacity: 0.5;"></span> Voie ferrée</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Bâti</li> <li><span style="display: inline-block; width: 10px; height: 10px; border-radius: 50%; border: 1px solid #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Obstacles à l'écoulement des cours d'eau</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; border-bottom: 2px dashed #9E9E9E; margin-right: 5px;"></span> Lignes électriques</li> </ul>
--	--

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Le SRADDET a été approuvé, remplaçant le SRCE. La cartographie du SRADDET reprends les enjeux déjà définis dans le SRCE. La zone humide de la Dombes et les ZNIEFF de type I et II (réservoir de biodiversité) apparaissent comme des éléments forts de la trame verte et bleue.

Le réseau de transport ferré représente cependant un obstacle aux continuités écologiques.

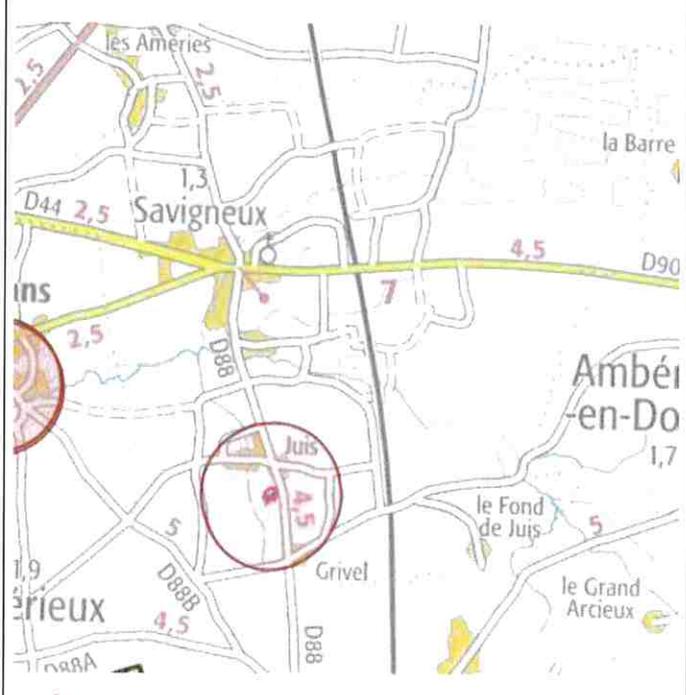
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?  
[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)



#### 4.4 Continuités écologiques

<b>Trame verte</b> Réserve de biodiversité Corridors linéaires Corridors au bocage <b>Trame bleue</b> Cours d'eau de la trame bleue	<b>Espaces perméables relais</b> Espaces perméables liés aux milieux terrestres Espaces perméables liés aux milieux aquatiques Autres cours d'eau	<b>Infrastructures</b> Zones artificialisées Lignes électriques de très haute tension Lignes électriques de haute tension Autoroutes	Nappes Dépenseurs Vases fécales <b>Obstacles</b> Châsses linéaires de la trame verte Châsses ponctuelles de la trame verte	<b>Autres informations</b> Limites des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes Grands espaces agricoles
--	--	--	---	--

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	Il n'existe pas de site classé sur la commune et aucun n'est projeté à ce jour.
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	Il n'existe pas de site inscrit sur la commune et aucun n'est projeté à ce jour
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	La commune n'est pas concernée par une AVAP
Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial			
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>	X		La commune est concernée par une partie du périmètre de 500 m autour du Château de Juis au Sud de la commune, château médiéval bâti au XIVe siècle. 
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	
Complétez si nécessaire			

<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	Aucun captage sur la commune
Autres captages prioritaires ?		X	Aucun captage prioritaire sur la commune
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La commune est alimentée en eau potable par le syndicat intercommunal eau potable Bresse Dombes Saône.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		L'assainissement collectif est géré par la CCDSV. La commune est équipée de deux stations d'épuration, dont une à roseaux au Nord. La commune dispose ainsi d'une capacité d'environ 1000 équivalents habitants (800 à Corcelles sur La Pierre / 150 à Fontaines au Nord). Un projet de raccordement de Juis à Corcelles est en cours. Le secteur du bourg bénéficie d'un système d'assainissement en mesure d'accueillir le développement envisagé. Pour rappel, celui-ci ne sera pas modifié par la modification du PLU.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Il n'existe pas de zonage d'assainissement des eaux pluviales à ce jour. La gestion des eaux pluviales relève donc du permis de construire et du cas par cas. La modification du PLU va permettre de travailler dans le sens d'une amélioration de la gestion des eaux pluviales sur les zones destinées à l'accueil d'activités économiques.
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	Aucun site ou sol pollué n'est présent sur Savigneux.

#### 4.7 Sols et sous-sol

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>																																								
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p><a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a></p>	X		 <p style="text-align: center;">Savigneux</p> <table border="1" data-bbox="821 974 1468 1377"> <thead> <tr> <th>N° Identifiant</th> <th>Raison(s) sociale(s) de la entreprise(s) connue(s)</th> <th>Nom(s) usuel(s)</th> <th>Dernière adresse</th> <th>Commune principale</th> <th>Code activité</th> <th>Etat d'occupation du site</th> <th>Site géolocalisé</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>RHA0192456</td> <td>Ets CHENE et Fils</td> <td>Dépôt de gaz et desserte d'essence</td> <td></td> <td>SAVIGNEUX</td> <td>V89.072 G47.30Z</td> <td>Activité terminée</td> <td>Pas de géolocalisation</td> </tr> <tr> <td>RHA0192457</td> <td>Entreprise BREZILLON</td> <td>depot de liquides inflammables</td> <td></td> <td>SAVIGNEUX</td> <td>V89.03Z</td> <td>Activité terminée</td> <td>Pas de géolocalisation</td> </tr> <tr> <td>RHA0192789</td> <td>RDIA (Régie des Transports de l'Air)</td> <td>Distribution de fuel</td> <td>rue Saône (de la)</td> <td>SAVIGNEUX</td> <td>G47.30Z</td> <td>En activité</td> <td>Pas de géolocalisation</td> </tr> <tr> <td>RHA0193607</td> <td>Site Motorisation Agricole des Dombes (MAD) (PDAJACTIN)</td> <td>Réparation de véhicules automobiles</td> <td>lieu dit "Rezet"</td> <td>SAVIGNEUX</td> <td>G45.20 G47.30Z</td> <td>En activité</td> <td>Centre de</td> </tr> </tbody> </table> <p>4 activités sont recensées dans la base de données BASIAS. 2 ne sont plus en activité, et sur les 2 qui le sont encore, 1 seule est géolocalisée.</p>	N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de la entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé	RHA0192456	Ets CHENE et Fils	Dépôt de gaz et desserte d'essence		SAVIGNEUX	V89.072 G47.30Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation	RHA0192457	Entreprise BREZILLON	depot de liquides inflammables		SAVIGNEUX	V89.03Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation	RHA0192789	RDIA (Régie des Transports de l'Air)	Distribution de fuel	rue Saône (de la)	SAVIGNEUX	G47.30Z	En activité	Pas de géolocalisation	RHA0193607	Site Motorisation Agricole des Dombes (MAD) (PDAJACTIN)	Réparation de véhicules automobiles	lieu dit "Rezet"	SAVIGNEUX	G45.20 G47.30Z	En activité	Centre de
N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de la entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Site géolocalisé																																				
RHA0192456	Ets CHENE et Fils	Dépôt de gaz et desserte d'essence		SAVIGNEUX	V89.072 G47.30Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation																																				
RHA0192457	Entreprise BREZILLON	depot de liquides inflammables		SAVIGNEUX	V89.03Z	Activité terminée	Pas de géolocalisation																																				
RHA0192789	RDIA (Régie des Transports de l'Air)	Distribution de fuel	rue Saône (de la)	SAVIGNEUX	G47.30Z	En activité	Pas de géolocalisation																																				
RHA0193607	Site Motorisation Agricole des Dombes (MAD) (PDAJACTIN)	Réparation de véhicules automobiles	lieu dit "Rezet"	SAVIGNEUX	G45.20 G47.30Z	En activité	Centre de																																				
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		X	<p>Il n'existe pas de projet de carrière (création ou extension) sur la commune.</p>																																								
<p>Complétez si nécessaire</p>																																											

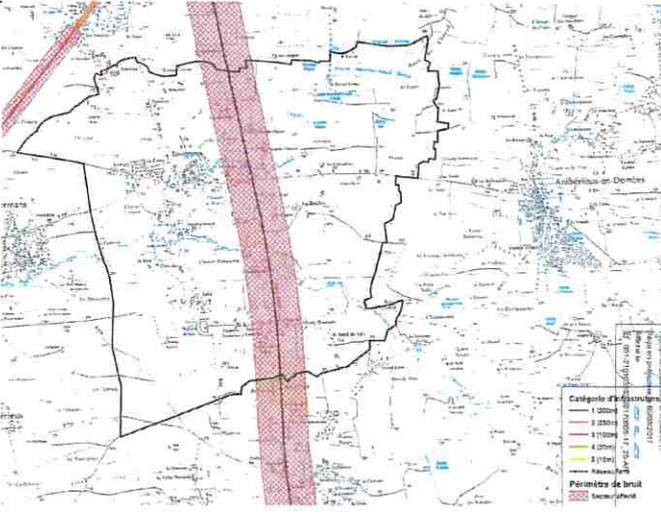
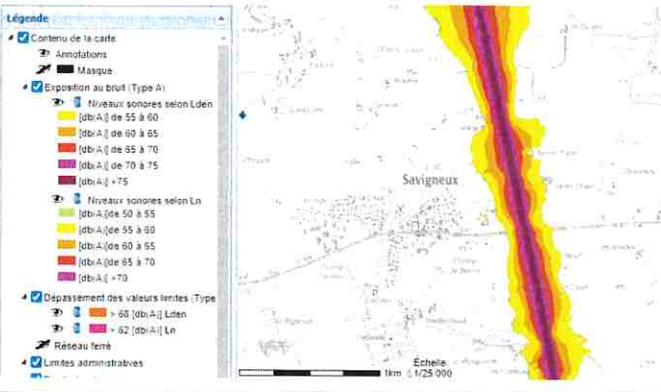
#### 4.8 Risques et nuisances

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>	X		<p><i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i></p> <p>La commune est soumise à plusieurs risques naturels :</p>

#### 4.8 Risques et nuisances

		<p><b>Le risque sismique</b> La commune est située en zone de sismicité faible (zone « 2 »).</p>  <p><b>Le risque de retrait-gonflement des argiles</b> Un aléa de retrait-gonflement des argiles faible est présent sur le territoire communal.</p> <p><b>Le risque d'inondation</b> La commune de Savigneux n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels. Cependant elle est traversée par les affluents de ce qui constitue en aval le ruisseau Le Formans. Cela concerne les cours d'eau de la Pierre, de Fontblanc et le Favian, impliquant un risque lié aux inondations torrentielles.</p> <p><b>Le risque lié au transport de matières dangereuses</b> La commune est concernée par deux canalisations de transport de gaz naturel : - Canalisation Ars-Mions diamètre 300 mm. - Canalisation Ars-Mions diamètre 500 mm.</p>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?	<b>X</b>	La commune de Savigneux n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques Naturels.
Nuisances ?	<b>X</b>	<p><i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i></p> <p>Savigneux est concerné par un arrêté de classement sonore lié à la ligne TGV affectant une largeur de 300m de large par le bruit.</p>

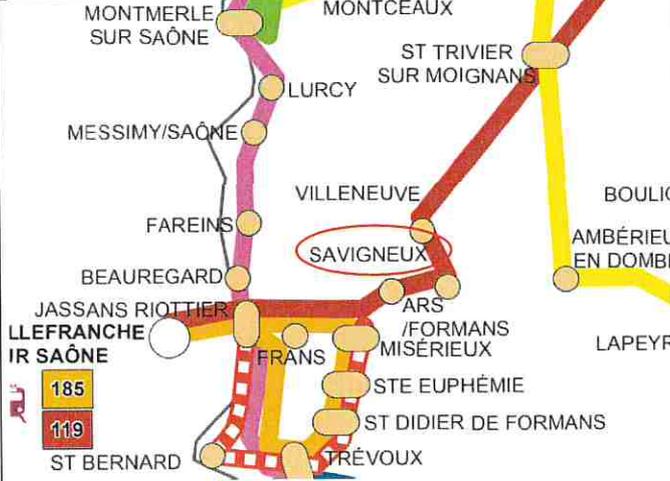
#### 4.8 Risques et nuisances

		
<p>Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?</p>	<p>X</p>	<p>Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans l'Ain a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 28 décembre 2018.</p> 
<p>Complétez si nécessaire</p>		

#### 4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire</p>	<p>X</p>		<p><i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i></p> <p>Savigneux se situe à mi-chemin entre les gares de Villefranche-sur-Saône et celle de Villars-les-Dombes.</p> <p><b>Transport collectif</b></p> <p>La ligne 119 (Villefranche-sur-Saône/Bourg-en-Bresse) passe par la commune avec un arrêt sur le territoire communal, le long de la RD 933.</p>

#### 4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			 <p><b>Transports scolaires</b></p> <p>Le transport scolaire en direction des collèges Jean Moulin et La Sidoine de Trévoux, Jean Compagnon de Reyrieux et le lycée Val de Saône de Trévoux, est assuré par la CCDSV. Cinq lignes de ramassage passent par Savigneux.</p>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	Aucun PPA sur la commune
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>	X		<p>Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) de Rhône-Alpes, approuvé en octobre 2012, et définit des orientations régionales à l'horizon de 2020 et 2050. Il est désormais intégré au SRADDET.</p> <p>La communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET. Celui-ci est à l'étude. Le diagnostic est réalisé et une stratégie territoriale a été travaillée. Une consultation du public devrait être réalisée très prochainement.</p>
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	Aucun projet éolien ou parc photovoltaïque n'est prévu sur la commune. Cependant, la modification va intégrer la possibilité, pour les acteurs économiques, de mettre en place des ombrières photovoltaïques sur les espaces de stationnement.
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique	<input type="checkbox"/>

	(plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 19/11/2021 Lieu : Savigneux	Gilles GARNIER, Maire	
---------------------------------------	-----------------------	---

## ANNEXE 1

## Contacts

<b>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</b> <b>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Bureau d'études Réalités Madame PIEGTS Véronique Tel : 06.99.41.88.47 Courriel : <a href="mailto:veronique.piegts@realites-be.fr">veronique.piegts@realites-be.fr</a>
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Mairie Rue de l'église - 01 480 SAVIGNEUX Téléphone : 04 74 00 70 84 E-mail : <a href="mailto:accueil@mairiesavigneux.fr">accueil@mairiesavigneux.fr</a>